



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2021

Mairie de
LE CHEIX SUR MORGE

Document affiché le 17 juin 2021 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et un, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 07 juin 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Bruno CORBIN, Etienne BELIN, Lionel DESSENDIER, Séverine LAGNIER, Nadine GOMARD, Jean-François BONY, Gaylord FRACHEBOIS, Martine HEURTIER, Agnès PINON, Evelyne PARRY, Claude-Emmanuel SANCHEZ

Absent ayant remis pouvoir : Madame LOUSTE-SOL Véronique/ Madame GUILLON Françoise

Excusé : Madame VERGNOL Paula

Secrétaire : Madame PINON Agnès

Le compte-rendu de la séance du 30 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

N°08/2021 : attribution du marché « Chemin des Vignes »

Après examen des offres reçues, l'entreprise EUROVIA DALA a été retenue pour un montant de 27 474,00 € HT pour la réfection d'une partie du Chemin des Vignes jusqu'au cimetière.

N°09/2021 : approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme

La commune souhaite adhérer au groupement de commandes coordonné par RLV en partenariat avec l'ADHUME pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) en toiture de bâtiments publics. Pourraient être concernés la salle polyvalente et le préau de la nouvelle école.

N°10/2021 : location du local « ancienne mairie »

Le bâtiment de l'ancienne mairie a fait l'objet d'une déclaration préalable pour changement de destinataire. En effet, il va être loué à Monsieur et Madame CARDOSO pour y installer un commerce de restauration. Le montant du loyer sera de 450,00 € mensuels. Il s'agira d'un bail avec option d'achat.

N°11/2021 : nouveau tarif cantine

A compter de la rentrée de septembre 2021, le tarif du repas de cantine passera de 3,70€ à 3,80€.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Le Fond Local d'Aide aux jeunes (F.L.A.J.) est un dispositif qui permet l'accompagnement individualisé de jeunes en difficulté via une aide financière ponctuelle en lien avec un projet ou une situation préoccupante, géré par la mission locale. RLV prévoit de supporter cette dépense et de proposer une répartition via le dispositif CLECT pour 2022. Le coût pour 1 jeune est de 2,40 €, ce qui représenterait pour la commune un montant de 76,92 €.
- 2) Suite à une rencontre avec Monsieur BERNARD et Madame BERTON de l'ADIT le 02 juin 2021, une étude de comptage des véhicules et de la vitesse va être réalisée rue du stade. Au vu des résultats, il faudra élaborer des mesures afin de faire réduire la vitesse. La commune pourrait se doter d'un plan d'aménagement durable pour cibler les dangers et les mesures à prendre en matière de sécurité. Un aménagement de bourg est à l'étude pour la sécurisation du carrefour Rue du Faubourg - Rue de la Garde - Rue Saint Amable et Rue de la Croix Romanson.
- 3) A partir de la rentrée de septembre 2021, s'il n'y a pas de nouvelles mesures sanitaires, la garderie se fera comme avant la crise, c'est-à-dire uniquement à la Moutade.
- 4) Il est acté qu'une nouvelle classe doit ouvrir à la prochaine rentrée à l'école du CHEIX. C'est Madame Christine BERTHE, habitante de la commune, qui a été nommée.
- 5) Suite à la réduction du temps de travail de Madame LONJON Isabelle, secrétaire de mairie, en mi-temps thérapeutique pour une durée de 3 mois, Madame MEGE Cory a été recrutée à compter du 14 juin pour la seconder. Elle effectuera 11 heures hebdomadaires.
- 6) Les chantiers jeunes se dérouleront les 12, 13, 15 et 16 juillet. L'atelier graff, prévu au mois d'avril et annulé pour cause de crise sanitaire, se déroulera durant cette période. Il interviendra sur le transformateur de la Rue Saint Amable et la fresque de l'ancien préau. La nuit du 16 au 17 juillet, pourrait être organisée une nuit à la belle étoile.
- 7) La commune a été fleurie. Elle s'est servie cette année chez Limagne Fleurs à AIGUEPERSE, qui avait eu la gentillesse de nous faire cadeau de leurs invendus de chrysanthèmes pour fleurir la commune au mois de novembre.
- 8) La réhabilitation du lavoir est toujours à l'étude. Des devis ont été reçus. Des subventions pourraient être demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Bertrand BIGAY.

